

Quelques chiffres et commentaires concernant le débat sur l'euthanasie

Sondage de la fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) 13 octobre 2009			
	Oui	Non	Pas de réponse
Ouverture à un débat sur l'euthanasie	84 %	7%	9%
Acceptation de la légalisation dans un cadre balisé	75%	23%	2%
Euthanasie dans le code de déontologie	83%	12%	5%
Acceptation de l'autonomie décisionnelle	95%	2%	3%
Adoption d'un projet de loi légalisant l'euthanasie	76%		
Sondage de la Fédération des omnipraticiens du Québec (FMOQ) 29 octobre 2009			
Euthanasie, en fait déjà pratiquée au Québec	52 %		
Souhait d'une nouvelle loi balisant la pratique de l'euthanasie	74,1%		
Prêts à pratiquer l'euthanasie si légalisée et balisée	71%		
Nouvelles balises législatives pour les différents soins tout au long de la vie (du début à la fin)	88,5%		

Commentaire de Dr Louis Godin, président de la FMOQ :

« Ce débat de société est devenu incontournable. Il est temps que ce sujet tabou ne le soit plus, justement. Cette question concerne les médecins, il est vrai, mais également l'ensemble de la société ».

Extrait du communiqué de presse du Collège des médecins du Québec le 4 novembre 2009
Dr Yves Lamontagne, président du Collège des médecins du Québec

« Le statut quo législatif actuel ne reflète pas la réalité clinique vécue par les patients et les médecins et limite le développement des soins appropriés en fin de vie .Il faut sortir de la logique de droits actuelle pour aller vers une logique de soins appropriés et adopter le cadre législatif en conséquence. Ce cadre législatif doit permettre de rassurer les patients, les médecins et la société à l'effet que les soins prodigués soient les plus appropriés possible ».

« L'euthanasie dans des situations exceptionnelles pourrait être considérée par le patient et son médecin comme une étape ultime et nécessaire pour assurer, jusqu'à la fin, des soins appropriés et de qualité», précise le Dr Yves Robert, secrétaire du Collège.